

TABLEAU SYNOPTIQUE DE GESTION DES SITUATIONS 2021-2022

Pilotage : Muriel Mispion, DAASEN, référente violences scolaires et Anne Yeznikian, chargée de mission prévention des violences et partenariats 03 21 23 82 25

DSDEN DU PAS-DE-CALAIS

Problématique	Transmission à la DSDEN	Interlocuteur à la DSDEN	Circuit interne
Plainte des familles	<ul style="list-style-type: none"> Accueil téléphonique Par courrier ou mail au service 	Secrétariat de la division des élèves ce.i62de@ac-lille.fr Karine Beauchamp Pauline Meurillon 03 21 23 82 84	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} degré : demande d'information à l'IEN 2nd degré : demande d'information aux chefs d'établissements information du service concerné réponse à la famille plaintes contre enseignants 2nd degré : transmission au rectorat : DPE + Info traitement des situations d'urgence
Absentéisme	<ul style="list-style-type: none"> Protocole et documents détaillés dans les circulaires départementales Absentéisme 1^{er} et 2nd degrés de septembre 2021. Circulaire n°2014-159 du 24 décembre 2014 publiée au BOEN du 1^{er} janvier 2015 	Bureau DE2 vie scolaire ce.i62de2-absences@ac-lille.fr 1 ^{er} degré : Michèle Pourchez 03 21 23 91 43 2 nd degré : Micheline Bruneau et Catherine Bourdrel 03 21 23 91 27	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} degré : transmission aux AS et DVS Édition des avertissements, saisine du Procureur pour manquement à l'obligation scolaire Convocation avec l'IEN dans le 1^{er} degré ou l'animateur de district dans le 2nd degré Échange d'informations avec les CT
Classe-relais	<ul style="list-style-type: none"> Dossiers validés en commission départementale Par courrier ou mail au service 	Bureau DE1 orientation et affectation ce.i62de1@ac-lille.fr Jeanine Lombart 03 21 23 82 44 Karima Touati IEN-IO 03 21 23 82 07	<ul style="list-style-type: none"> Pour les dossiers validés en commission : réception des dossiers-signature DAASEN-notifications à la famille, collège d'origine et collège support de la classe-relais Traitement des situations exceptionnelles par IEN-IO de secteur et décision DAASEN
Poly-exclus	<ul style="list-style-type: none"> Procès verbal de la commission de discipline 	Bureau DE1 orientation et affectation Sophie MEREAU 03 21 23 82 53	<ul style="list-style-type: none"> Informations auprès du SSFE et SMFE Traitement des situations en cellule départementale Contact avec le chef d'établissement d'accueil par IEN-IO
Harcèlement entre élèves	<ul style="list-style-type: none"> Par la famille : <ul style="list-style-type: none"> par mail au service n° verts nationaux 3020 / 3018 n° vert académique 0800 59 11 11 n° départemental : 03 21 23 91 20 Par l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> par mail au service saisie dans l'application « faits établissement » 	Bureau DE2 vie scolaire ce.harcelement62@ac-lille.fr Nathalie Mariage : 03 21 23 91 20	<ul style="list-style-type: none"> Accusé de réception à la famille Demande d'information à propos de la situation au chef d'établissement ou aux DVS pour le 1^{er} degré Information des CT et de l'IEN-IO référent. Traitement de la situation en cellule de veille Réponse à la famille NB : Situations sensibles transmises au cabinet de l'IA-DASEN pour information.
Violences causées ou subies par un élève (atteintes aux personnes, aux biens, aux valeurs)	<ul style="list-style-type: none"> Saisir l'application faits établissement en niveau d'alerte 1, 2 ou 3 (Rappel : seuls les niveaux 2 et 3 sont visibles du Dasen et du Recteur) Un rapport circonstancié pourra être demandé si besoin Envoyer <u> systématiquement </u> une copie des IP et SJ à la cellule violences, sauf si le rédacteur est un personnel de service santé-social qui se chargera alors de le transmettre à sa conseillère technique 	Cellule violences au cabinet ce.violences62@ac-lille.fr 1 ^{er} degré : Sandra Aveline-Legrand 03 21 23 82 37 2 nd degré : Mélanie Renault 03 21 23 82 98 Peggy Bailleul 03 21 23 82 04	<ul style="list-style-type: none"> Information systématiquement transmise aux membres de l'équipe de direction de la DSDEN 1^{er} degré : DVS et/ou EMCS et/ou CT (en fonction de la situation) et/ou IEN-IO et/ou DE 2nd degré : CT EVS et/ou EMCS et/ou CT (en fonction de la situation) et/ou IEN-IO et/ou DE NB : Situations sensibles transmises au recteur. Chaque IP et SJ est systématiquement transmis à la conseillère technique de service social
Violences causées ou subies par un personnel (atteintes aux personnes, aux biens, aux valeurs)	<ul style="list-style-type: none"> Saisir l'application faits établissement en niveau d'alerte 1, 2 ou 3 (Rappel : seuls les niveaux 2 et 3 sont visibles du Dasen et du Recteur) Un rapport circonstancié pourra être demandé si besoin Envoyer <u> systématiquement </u> une copie des SJ à la cellule violences, sauf si le rédacteur est un personnel de service santé-social qui se chargera alors de le transmettre à sa conseillère technique 	Cellule violences au cabinet ce.violences62@ac-lille.fr 1 ^{er} degré : Sandra Aveline-Legrand 03 21 23 82 37 2 nd degré : Mélanie Renault 03 21 23 82 98 Peggy Bailleul 03 21 23 82 04	<ul style="list-style-type: none"> Information systématiquement transmise aux membres de l'équipe de direction de la DSDEN 1^{er} degré : DP et/ou DVS et/ou CT (en fonction de la situation) 2nd degré : DP et/ou service(s) gestionnaire(s) du rectorat en fonction du statut du personnel et/ou CT NB : Situations sensibles transmises au recteur. Chaque SJ est systématiquement transmis à la conseillère technique de service social
Atteinte à la sécurité et à la sûreté	Prévenir systématiquement le cabinet au 03 21 23 82 09 ou par mail au ce.ia62@ac-lille.fr		
CRVS (centre de ressources pour la prévention des violences sexuelles, maltraitance intrafamiliales et violences faites aux femmes)	03 21 23 82 45 de 9h à 12h et de 14h à 17h puis la ligne est basculée sur le portable du cadre de permanence.		
Risque radical d'un élève, d'une famille ou d'un personnel	Pour chaque situation, prendre contact avec la référente radicalisation de la DSDEN au 03 21 23 82 25		